

Les droits des usagers et les directives anticipées

ORGANISATION Présentiel
MOYENS Salle équipée et pouvant accueillir le nombre de participants Remise à chaque participant d'une documentation de soutien pédagogique
DUREE 1 jour(s)
PUBLIC Equipe pluridisciplinaire
PRE-REQUIS Aucun
Une attestation de formation sera envoyée.
FORMATEUR

CONTEXTE

Les relations entre les patients et plus largement les usagers du système de santé et les professionnels de santé ont évolué sur les 50 dernières années et en particulier depuis 2002.

La certification V2020 souligne les principes du droit des patients : de bénéficiaire de la prise en charge, il devient partie prenante de son traitement médical, acteur de sa prise en charge.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la formation, chaque participant sera capable de :

- Identifier les droits des patients
- Connaître et anticiper les situations conflictuelles
- Répondre aux demandes des patients dans leur dimension juridique
- Concilier le devoir d'information et le droit à la confidentialité
- Identifier les bonnes pratiques en matière de consentement de l'usager
- Identifier les voies de recours de l'usager

DESCRIPTION / CONTENU

INTRODUCTION

- Présentation du formateur, du programme et des objectifs
- Positionnement des stagiaires : questions, attentes, difficultés
- Evaluation préformation

CONTENU

LES DROITS DES USAGERS EN ETABLISSEMENT DE SANTE

Le séjour du patient / résident:

- la charte du patient hospitalisé (circulaire du 2/3/2006 relative aux droits des personnes hospitalisées)
- les droits des usagers du système social et médico-social : l'exercice des droits et libertés individuels est garanti à toute personne prise en charge par des établissements et service sociaux et médico-sociaux
- la famille, les proches et le représentant légal,
- le respect des convictions religieuses

La problématique de l'information :

- Evolution (de la jurisprudence à la loi du 4 mars 2002),
- Contenu de l'information : entre théorie et pratique, la confiance et le dialogue comme solution, destinataire(s) de l'information, preuve de l'information,
- Rôle des différents personnels(rappel des règles professionnelles),
- Les personnes incapables

La problématique de l'identitovigilance :

L'identification fiable (les données traitées doivent être exactes, complètes et mises à jour)

La loi du 4 mars 2002 et les lois informatique et liberté imposent le respect de la personne et de ses droits vis-à-vis des traitements d'information

La fin de vie et les directives anticipées :

- Loi du 22/04/2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie, dite Léonetti
- les récentes évolutions
- la procédure collégiale (article R. 4127-35-II)
- la fin de vie et les mesures de protection juridique



Chaque point est illustré par des exemples concrets pour une meilleure appropriation

LE CONSENTEMENT LIBRE ET ECLAIRE DU PATIENT

- Relation information – consentement,
- Principes et exceptions avec notamment : la problématique de la sexualité, le refus de soins, la fugue, la notion d'urgence vitale en cas d'incapacité de discernement,

Conséquences relatives au consentement des patients et des relations avec ceux-ci

LE DOSSIER MEDICAL Y COMPRIS LE DOSSIER DE SOINS

(Code de la Santé Publique modifié notamment par la loi du 4 mars 2002 et complété par la loi HPST)

- Contenu et conservation,
- Accès par le patient ou par ses proches
- Accès par les organismes de contrôle
- Les limites : l'accès au dossier par les assurances
- Le dossier produit en justice
- La personne de confiance
- Sanctions et contentieux.

LE SECRET PROFESSIONNEL

- Principe et sanctions
- La notion de secret partagé
- Dérogations au secret (art. 226-14 du Code pénal, Code civil et Code de la Santé publique)
- Le secret confronté à la pratique : décalage entre les usages et coutumes et la réglementation...
- Signalement et secret professionnel

L'EXERCICE DU DROIT DES USAGERS A L'HOPITAL

- La Direction des Usagers et de la Clientèle
- La commission des relations avec les usagers et la qualité de la prise en charge (CRUQPC),
- Le médiateur médical et non médical

BILAN DE LA FORMATION

- Tour de table : retour des stagiaires au regard des objectifs présentés
- Evaluation post-formation

METHODE PEDAGOGIQUE

- Apports théoriques et législatifs
- Etudes de cas concrets
- Analyse de pratiques, retours d'expériences

MODALITES D'EVALUATION

L'évaluation de la formation au regard des objectifs visés se fera à plusieurs niveaux :

En début de formation :

- Positionnement initial durant le tour de table et l'évaluation réalisée pré-formation

En fin de formation :

- Évaluation de la satisfaction et des réactions des apprenants : au travers des tours de table et des questionnaires de satisfaction
- Évaluation des acquis : au travers de l'évaluation réalisée post-formation et des mises en situation

Après la formation :

- Suivi à froid (questionnaire dans l'extranet, 3 mois après la formation) pour mesurer le transfert des acquis en situation professionnelle et l'impact sur les pratiques.